

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 7 juillet 2014 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. MAGELLA DUCHESNE
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance M. GILLES BOUDREAULT, Directeur général et M. PHILIPPE LUSINCHI, urbaniste.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

142.07.14

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier en ajoutant à Autres sujets s'il y a lieu les points suivants : A) *Motion de félicitations pour le Carrousel de la GRC*, et B) *Motion de félicitations à S.O.S. Béton*.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 2 JUIN 2014

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 2 juin 2014.

143.07.14

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 2 juin 2014 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

4.- CORRESPONDANCE

- Une lettre de Jasmin Savard, directeur général de l'Union des Municipalités du Québec, reçue le 10 juin 2014. Celui-ci accuse réception de notre résolution 86.04.14 concernant le partenariat fiscal Québec-Municipalités.

- Une lettre de Jade Nadeau, attachée politique du premier ministre Philippe Couillard, reçue le 11 juin 2014. Elle accuse réception de la résolution 86.04.14 et nous avise qu'elle a été transmise à monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec.

- Une lettre de Catherine Verge-Ostiguy, directrice par intérim du Service des infrastructures collectives, Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, reçue le 12 juin 2014. Elle nous informe que, suite à notre demande d'aide financière dans le cadre du programme *Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)* pour la réfection de chemins municipaux, les modalités de celui-ci ne permettent plus l'accompagnement financier à de nouveaux projets. Elle nous invite à prendre connaissance des différents programmes disponibles du gouvernement du Québec.

- Une lettre de Jean-Sébastien David, chef de l'exploitation d'Arianne Phosphate, reçue le 11 juin 2014. Concernant leur projet de mine au Lac à Paul, il sollicite notre appui dans le cadre du processus d'audiences publiques du BAPE qui devrait débuter à l'automne prochain.

144.07.14 Après discussion, il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que le Conseil de la municipalité de Saint-Bruno donne son appui à Arianne Phosphate en faveur de la réalisation de leur projet minier au Lac à Paul.

- Une lettre du Secrétaire du Tribunal administratif du Québec, reçue le 18 juin 2014, nous convoquant à l'audience du recours en expropriation dans le dossier d'eau potable qui se tiendra du 8 septembre au 12 septembre 2014.

- Une lettre de Donald Turgeon, directeur territorial de la Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, Ministère des Transports du Québec, reçue le 19 juin 2014. Il nous fait part qu'il quittera ses fonctions à compter du 20 juin et que monsieur Donald Boily assurera l'intérim de la Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau à partir du 21 juin 2014.

Le Conseil municipal souhaite à monsieur Donald Turgeon une très belle retraite et le remercie de sa collaboration.

- Une lettre de Sylvain Tremblay, chef du Service des programmes, Ministère de la Sécurité publique du Québec, reçue le 23 juin 2014. Suite aux courriels adressés à madame Claudia Lajoie les 10 et 11 juin dernier concernant le bris d'une conduite d'aqueduc desservant les municipalités de Saint-Bruno, Larouche et Hébertville-Station, il nous fait part qu'en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la mise en place de mesures d'intervention n'a pas été entraînée par la survenance d'un sinistre au sens de la Loi, mais par un bris d'aqueduc dont l'entretien et la réparation relèvent de notre responsabilité et de nos opérations courantes. Dans ces circonstances, ces mesures ne peuvent faire l'objet d'une aide financière.

- Une pétition de citoyens résidant sur la rue Napoléon, reçue le 27 juin 2014, concernant la circulation dangereuse dans leur secteur. Le Conseil prend acte de leurs demandes et donnera un suivi dans les meilleurs délais suite à l'analyse de ce dossier.

- Une lettre de Liliane Gras, directrice à la Régie du bâtiment du Québec, reçue le 3 juillet 2014. Celle-ci nous fait part de nouvelles obligations concernant le contrôle de la concentration de *Legionella pneumophila* dans l'eau des installations de tours de refroidissement à l'eau.

5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 2 JUIN 2014 AU 4 JUILLET 2014

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER :	171 570.29 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	165 193.05

SECTION RÉGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER :	76 446.73
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	_____

145.07.14

Après certaines précisions, il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 2 juin 2014 au 4 juillet 2014, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 14523 à 14529; 14565 à 14585; et 14588 à 14598; et 14661 à 14668; soient et sont acceptés tels que libérés. Je, soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 7^{ième} JOUR DU MOIS DE JUILLET 2014

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

6.- DEMANDE D'AUTORISATION DES SERVICES INCENDIES - RÉGIES NORD, SUD ET ALMA

146.07.14 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que ce Conseil autorise les services incendies des Régies nord, sud et Alma à traverser le territoire de la municipalité de Saint-Bruno lors de leur journée cycliste du 23 août 2014 ou, en cas de pluie, le lendemain 24 août.

Il est en outre résolu d'aviser les organisateurs que la sécurité lors de l'événement demeure leur entière responsabilité. Cette résolution est adoptée séance tenante.

7.- AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE

CONSIDÉRANT QUE le camion utilisé pour les loisirs doit subir de nombreuses réparations pour être fonctionnel;

CONSIDÉRANT l'évaluation du coût des réparations faites par Service SIM inc.;

CONSIDÉRANT les soumissions demandées aux différents concessionnaires d'automobiles d'Alma et l'offre reçue de Duchesne Auto Alma.

147.07.14 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une camionnette Chevrolet, 1500 Silverado 2014, automatique, au montant de 21 550 \$ plus taxes et pneus inclus, pour un total de 24 794.36 \$, tel que décrit dans la soumission de Duchesne auto Ltée en date du 19 juin 2014 selon le plan de financement prévu pour 60 mois au montant de 418.25 \$ par mois au taux de 5.99 %.

Il est en outre résolu d'autoriser M. Gilles Boudreault, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno, le contrat relatif à l'achat de ce véhicule. Cette résolution est adoptée séance tenante.

8.- ACCEPTATION D'UN HORAIRE D'ÉTÉ POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre le syndicat des employés municipaux et le comité des ressources humaines sur l'instauration d'un horaire d'été pour tous les employés municipaux;

CONSIDÉRANT la recommandation qui nous est faite par le comité des ressources humaines, soit d'accepter l'horaire proposé à titre d'essai pour l'été 2014;

148.07.14 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'accepter les modifications suggérées à l'horaire d'été pour les employés municipaux, à titre d'essai pour 2014 seulement, et ce, pour la période du 23 juin jusqu'à l'Action de Grâce inclusivement tel que mentionné dans la convention collective à l'article 9.02 - b) Horaire d'été. La présente résolution est adoptée séance tenante.

9.- MANDAT POUR LA DÉPHOSPHATATION AU SYSTÈME MUNICIPAL DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - RÉVISION

149.07.14 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu unanimement de mandater M. Normand Villeneuve, ingénieur de Roche Itée, Groupe-conseil, pour la déphosphatation au système municipal de traitement des eaux usées au coût de 11 900 \$, taxes en sus, selon l'offre de services professionnels en date du 10 juin 2014.

Il est en outre résolu d'autoriser Gilles Boudreault, directeur général, à signer les documents relatifs à ce mandat. Cette résolution est adoptée séance tenante.

10.- ACCEPTATION DU TAUX DE REMBOURSEMENT POUR L'UTILISATION D'UN VÉHICULE PERSONNEL

Ce point est remis à une séance ultérieure.

11.- DEMANDE D'AUTORISATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation vise à permettre la construction de parties d'émissaires et de lignes électriques incluant leurs servitudes d'entretien et de passage pour le nouveau Lieu d'Enfouissement Technique (LET) planifié par la Régie des Matières Résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR);

CONSIDÉRANT QUE cette demande représente la seule alternative réaliste pour la construction d'infrastructures du nouveau LET;

CONSIDÉRANT QUE, pour déposer la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la municipalité de Saint-Bruno doit formuler une recommandation conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE les usages projetés sur le site visé par la demande sont conformes au règlement de zonage N° 274-06;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole des lots avoisinants ne sera nullement altéré par la réalisation du projet visé par la demande puisque tous les espaces aux alentours ne sont utilisés qu'à des fins forestières, notamment de récoltes privées de bois de chauffage et que la demande ne soustrait en rien un espace de culture de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le site visé par la demande est en plein milieu boisé, à la limite de la zone non agricole, aucune contrainte n'est anticipée sur l'agriculture puisque celle-ci se concentre plus au nord-ouest;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'aura aucun effet sur l'application des lois et règlements sur les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT QUE le critère de site alternatif de moindre impact ne peut s'appliquer, dans ce cas particulier, puisqu'il s'agit de raccorder un nouvel équipement;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation recherchée n'affectera pas l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles puisqu'elle ne représente aucun enjeu pour le développement d'une quelconque exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité soutient le projet de LET du RMR en tant qu'équipement inter-municipal majeur;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet a une influence sur le développement économique régional ainsi que sur les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de différentes municipalités de la région.

150.07.14 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder l'autorisation adressée par la RMR concernant la construction de parties d'émissaires et de lignes électriques incluant leurs servitudes d'entretien et de passage. Cette résolution est adoptée séance tenante.

12.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: LOT 5 299 874

Nous avons reçu une offre pour le prix de vente d'un terrain désigné comme étant le lot 5 299 874 au montant de 37 858.45 \$. Après discussion, il est entendu de refuser cette offre.

13.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

Messieurs les conseillers Dominique Côté et Yvan Thériault nous informent que deux étudiants se sont ajoutés aux travaux publics venant compléter l'équipe pour l'été 2014. Ils précisent que les travaux sur l'avenue Thibeault et ceux de la phase IX de notre développement résidentiel sont en cours. Le stationnement de l'épicerie DDL est complété à 85% et le pavage de la route à Hébertville, suite au bris d'aqueduc majeur du printemps, a également été effectué. Plusieurs travaux sont terminés dont l'entrée de service du jardin communautaire, le lignage des rues, la réparation d'un

affaissement dans le rang 6 sud, la deuxième couche d'asphalte dans la phase VIII et l'enlèvement de quelques poteaux. De plus, un bris d'aqueduc en bordure du chemin de fer du rang 6 sud est présentement en réparation. Afin d'éviter de toucher à l'infrastructure des deux voies ferrées, un forage de 65 mètres avec l'installation d'un tuyau gainé est nécessaire pour effectuer cette réparation.

B) LOISIRS ET CULTURE

Il est simplement mentionné que toutes les activités de loisirs sont commencées et se déroulent normalement.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Yvan Thériault donne un compte rendu de la dernière rencontre de la Régie incendie du secteur sud et fait un bref retour dans le dossier visant l'augmentation du salaire des préventionnistes.

D) URBANISME

Aucun rapport.

14.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

A) Motion de félicitations pour le Carrousel de la GRC

151.07.14

Sur proposition de M. Berthold Tremblay, il est résolu unanimement d'octroyer une motion de félicitations à tous les intervenants dans l'organisation du Carrousel de la GRC. Malgré une température déficiente, les spectateurs ont été nombreux à assister aux diverses représentations et apprécier ce spectacle unique en région. Cette résolution est adoptée séance tenante.

B) Motion de félicitations à S.O.S. Béton

152.07.14

Sur proposition de M. Berthold Tremblay, il est résolu unanimement d'octroyer une motion de félicitations à monsieur Roger Fortin de S.O.S. Béton pour l'organisation d'une exposition d'autos sur ses terrains et le succès obtenu lors de cet événement qui attire plusieurs amateurs de véhicules anciens. Cette résolution est adoptée séance tenante.

15.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question.

16.- LEVÉE DE LA SÉANCE

153.07.14 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu
unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 22:25 HEURES

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAU